



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE SEINE-ET-MARNE

Melun, 23 Mai 2013

Direction départementale
de la Cohésion sociale

Pôle : *Sports Pour Tous*

Affaire suivie par : Evelyne BOULAY
Téléphone : 01 64 41 58 72 – sauf le mercredi
Télécopie : 01 64 41 58 19
Courriel : evelyne.boulay@seine-et-marne.gouv.fr

Monsieur le Président,

Suite au changement du siège social de votre association, je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral de votre association sportive civile. Votre numéro d'agrément reste inchangé.

Je vous rappelle en outre que vous devez me faire parvenir chaque année les pièces administratives suivantes :

- procès-verbal de l'assemblée générale comportant le compte rendu d'activités ;
- bilan, compte de résultats et prévisionnel budgétaire.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le directeur départemental de la
cohésion sociale,
Le chef du pôle sports pour tous,

Philippe BAYLAC

Monsieur Pascal DUCOUP
Président de « Arc sport seine et loing »
26 allée des Coquelicots
77000 VAUX LE PENIL

Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-et-Marne
Cité Administrative – Pôle sport pour tous et aménagement territorial
20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN cedex
Tél. 01 64 41 58 00 – Fax : 01 64 41 58 19
Adresse Mel : ddcs@seine-et-marne.gouv.fr
Site internet : www.ddcs77.fr

Cité Administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX
Tél. : 01 64 41 58 00

Arrêté préfectoral n° 13/JS/94/2078
Portant agrément ministériel des associations
sportives civiles

LA PREFETE de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport et notamment ses articles L.121-4 et R 121-1 à R 121-6 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié

VU l'arrêté Préfectoral n° 12/PCAD/101 du 30 juillet 2012 du Préfet de Seine-et-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Philippe SIBEUD, directeur départemental de la cohésion sociale de Seine-et-Marne.

ARRETE

ARTICLE 1er : L'agrément ministériel est accordé à l'association mentionnée ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SIÈGE SOCIAL	NUMERO D'AGREMENT
ARC SPORT SEINE ET LOING	Mairie de Veneux les Sablons - Place du 11 novembre 1918 77250 VENEUX LES SABLONS	AS/77/12/1608

ARTICLE 2 : L'association sportive mentionnée ci-dessus adressera chaque année à Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de Seine-et-Marne les pièces administratives suivantes :

- procès-verbal de l'assemblée générale statutaire comportant le compte-rendu annuel d'activités de l'association,
- bilan et compte d'exploitation de l'exercice écoulé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 12 JS 94 2058 du 6 novembre 2012 portant agrément à : **ARC SPORT SEINE ET LOING à Thomery**

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Seine-et-Marne.

ARTICLE 5: Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 23 Mai 2013
La Préfète de Seine-et-Marne
Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur départemental


Philippe SIBEUD